

Programme Provincial

ECOLO Luxembourg

Avenir et évolution des institutions provinciales

De longue date, Ecolo estime nécessaire de simplifier l'organisation institutionnelle de la Wallonie et, en ce sens, de réformer fondamentalement le niveau intermédiaire, soit l'ensemble des institutions, entités et structures situées entre la Région et les communes.

Concrètement, Ecolo propose :

- d'une part, de supprimer les institutions provinciales en tant qu'institutions politiques;
- d'autre part, de rationaliser les entités et structures intercommunales et supracommunales au niveau d'une seule institution, les communautés de territoire.

Aujourd'hui, un enjeu essentiel est de récupérer des moyens financiers pour les communes. Par jeu de vases communicants, cela doit passer par une diminution des moyens alloués aux institutions intermédiaires qui doivent être alors réinjectés dans les communes. Dans l'attente de leur suppression, les institutions provinciales doivent davantage se concentrer sur leurs missions de coordination, de réseautage des communes et autres acteurs locaux et d'organisation de la supra-communalité.

1/ Gouvernance et transparence

Nous supprimerons les dépenses liées à la promotion de l'institution elle-même.

Nous objectiverons et assurerons la transparence sur l'octroi des subsides.

- Nous créerons une charte associative reprenant un cadastre et un suivi des aides aux associations. Elle sera négociée avec le secteur associatif afin de reprendre des critères clairs de subvention ;
- Nous publierons sur le site Internet de l'institution provinciale l'inventaire des subventions octroyées.

Dans l'attente de la suppression de l'institution provinciale et de la réforme de la supra-communalité, nous mettrons au maximum les ressources provinciales au service des communes et du monde associatif dans le cadre de la supra-communalité (adaptation et lutte contre le changement climatique, santé, administratif, juridique, pst, audit énergétique, économie d'énergie,...). Les communes n'ont pas toujours les moyens, ni le personnel pour analyser des dossiers de plus en plus techniques. L'institution provinciale doit les aider à se mettre en réseau et à mutualiser leurs moyens par exemple en mettant en place un programme de soutien financier objectivable aux communes qui offrent des services au profit d'usagers issus des communes alentour.

Nous déploierons la collaboration avec les provinces et pays limitrophes.

Nous appliquerons le principe de subsidiarité et de complémentarité par rapport aux autres niveaux de pouvoir : il est inutile que les institutions provinciales proposent les mêmes services que les autres niveaux de pouvoir. Il est nécessaire d'avoir des contacts réguliers pour veiller à la cohérence et à la réelle plus-value des politiques, dans l'attente d'une clarification institutionnelle.

Nous serons également attentifs à la complémentarité et la consultation avec le monde associatif.

Nous mettrons en place des méthodes de travail plus collaboratives, transversales et efficaces dans un esprit de management moderne des « richesses humaines » qui renforce l'autonomie de travail du personnel provincial. Nous créerons une dynamique transversale entre les administrations provinciales

Nous orienterons les éventuels placements financiers des institutions provinciales vers des investissements éthiques et durables.

Nous examinerons la pertinences des initiatives provinciales à la lumière des enjeux de la transition écologique et solidaire.

Nous supprimerons les avantages octroyés aux membres du Collège provincial et à la Présidence du Conseil. Nous diminuerons drastiquement le parc de véhicules voir supprimerons la mise à disposition de véhicules

Nous renforcerons la transparence des actes administratifs de portée générale et des décisions de l'institution provinciale, afin de l'aligner systématiquement sur les meilleures pratiques existantes dans les autorités publiques de notre pays.

Nous veillerons aussi à ce que l'institution provinciale plaide pour une réduction de 30 % de la rémunération des députés provinciaux.

Nous entendons dépolitiser l'ensemble des recrutements et engagements de l'institution provinciale, en généralisant les procédures transparentes, objectives et impartiales (profil de fonction, appel public à candidatures, grille d'évaluation, jury indépendant, respect du classement réalisé par le jury) (y compris dans les organismes para-provinciaux).

2/ Enseignement

Sur le territoire luxembourgeois, la province est impliquée notamment dans les secteurs de l'enseignement spécialisé et des formations professionnalisantes (Aide médicale urgente, école du feu et des cadets pompiers, gardes champêtres particuliers, police, école provinciale d'administration, école supérieure de pédagogie du Luxembourg).

Nous poursuivrons le soutien à ces filières, et favoriserons l'accès à un enseignement de qualité, pour tous, dans un panel varié de disciplines. Nous poursuivrons également la sensibilisation offerte aux jeunes à différents métiers dans le cadre d'Objectif Métier, tout en favorisant les métiers de l'avenir et de la transition.

Nous soutiendrons les initiatives de sensibilisation à l'hygiène et sobriété des nouvelles technologies, et aux réseaux sociaux. De plus, nous soutiendrons les associations actives dans le milieu de l'éducation, notamment pour la sensibilisation à la nature et à l'environnement, à la promotion de l'école du dehors, ainsi qu'à la culture.

Collaboration et recherche de synergies avec les autres écoles

L'institution provinciale participera activement à la mise en places de collaborations et de synergies entre les établissements scolaires qui dépendent d'elles et ceux relevant d'autres réseaux dans l'objectif de mettre fin aux concurrences entre réseaux et au maintien d'une offre d'enseignement qualitative.

3/ Culture

Pour une culture accessible à toutes et tous

Pour Ecolo, l'accès à la culture est un élément fondateur de cohésion sociale et d'intégration qui améliore le vivre ensemble. En tant qu'institution politique, qui apporte des moyens pour concrétiser les projets, l'institution provinciale doit agir en tant que garant de la diversité de l'offre culturelle et de son accessibilité. Nous voulons faire venir la culture aux quatre coins de la province.

Nous veillerons à renforcer les partenariats entre les pouvoirs locaux, les associations de quartiers et de villages, l'AVIQ et le monde associatif en général, pour permettre un accès plus facile à la culture à différents publics (personnes moins favorisées, personnes porteuses de handicap, enfants et jeunes, familles monoparentales...) et une diversité au niveau des publics.

En plus d'une attention à l'accessibilité financière à la culture, nous sensibiliserons à l'importance de garantir l'accessibilité des lieux en termes d'aménagement des sites, d'ouverture des plages horaires, et soutiendrons les initiatives visant à faire sortir la culture des murs.

Nous mettrons en contact les écoles avec les associations qui proposent des initiations à différentes disciplines culturelles comme le théâtre, la musique, le slam ou la poésie, des accueils d'artistes et des stages. Nous sensibiliserons à la culture dès l'enfance.

Pour un renforcement de l'offre culturelle

Nous soutiendrons et poursuivrons l'initiative d'agence culturelle et artistique lancée en 2024 pour fédérer les opérateurs luxembourgeois de la culture.

Nous soutiendrons les artistes et stimulerons la création et la diffusion, via différents programmes. Une attention particulière sera portée aux territoires et communes plus décentrés et aux artistes émergents.

En vue de soutenir concrètement les projets portés par le monde associatif, nous développerons des services de mises à disposition de matériel (enceintes, micros, projecteurs, etc.).

Nous participerons activement à la protection et à la mise en valeur des monuments et sites (publications sur le Patrimoine provincial, circuits guidés, expositions, fléchage clair des monuments remarquables...). Nous sensibiliserons le public à une culture du design et de l'architecture.

Nous créerons (et ferons connaître) un passeport culturel permettant l'accès aux musées et domaines provinciaux et aux activités culturelles à un prix attractif.

Pour une culture inclusive

Nous soutiendrons les actions d'alphabétisation par l'accès à la lecture, en faisant sortir les bibliothèques hors des murs, en renforçant les services de lecture publique itinérants et en poursuivant l'acquisition et la distribution prônés par les bibliothécaires avec une attention particulière pour les auteurs locaux.

Nous lutterons contre la fracture numérique, et veillerons à ce que les services ne l'amplifient pas. Nous amplifierons les informations et formations à destination de l'ensemble des publics (scolaires, jeunes, personnes âgées ...) via des espaces numériques. Nous favoriserons l'éducation à l'image et aux médias.

4/ Santé

Pour vivre en bonne santé, il faut pouvoir se soigner, évidemment. Mais pour vivre en bonne santé, il faut aussi vivre dans un environnement sain, être bien dans sa tête, savoir gérer son quotidien, avoir des relations sociales de qualité et trouver du sens à son existence. La santé, c'est un peu tout ça.

1. Miser sur la prévention et la qualité de vie

Nous sensibiliserons la population à un mode de vie équilibré (alimentation équilibrée, durable et accessible à tous, plus de mouvements et de sports,...).

Nous généraliserons une alimentation équilibrée, durable et accessible à tous dans les cantines collectives des institutions provinciales, et soutiendrons les projets de cantine durables dans les cantines de collectivité du territoire.

Le problème des addictions (alcool, stupéfiants, jeux de hasard,...) sont des fléaux qui n'épargnent pas notre province et qui ont des répercussions sociétales importantes (sécurité, accidents de la route, problèmes aigus de santé mentale, isolement...). Actuellement, il existe une certaine dispersion de moyens pour lutter efficacement contre ces phénomènes et pour déployer une véritable culture de la prévention. ECOLO demande une remise à plat des différentes initiatives en vue d'amplifier la politique préventive et la prise en charge.

Nous installerons des fontaines à eau. Nous voulons également promouvoir la consommation d'eau du robinet, notamment en vérifiant la qualité de cette eau. Nous soutiendrons également l'interdiction de la vente de sodas et de collations très sucrées dans les distributeurs présents dans les institutions scolaires provinciales. Dans les bâtiments de l'institution provinciale, nous donnerons accès aux sanitaires gratuitement.

Afin de mieux protéger contre les canicules, les vagues de chaleur et les pics de pollution pour les jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes plus vulnérables, nous amplifierons les programmes de prévention-santé qui anticipent les pics de chaleur particulièrement nocifs.

2. Faire le lien entre la santé et le cadre de vie

L'environnement a une influence primordiale sur notre santé. Notre santé dépend en effet étroitement de notre environnement, de notre capacité à le préserver et l'améliorer. Nous végétalisons notre environnement afin de protéger et améliorer notre santé (notamment notre santé mentale), notre bien-être et notre qualité de vie notamment en réduisant les îlots de chaleur et en offrant des zones d'ombrage. Végétaliser permet également de diminuer un peu la pollution de l'air et la pollution sonore.

Nous ouvrirons à la population des jardins du gouverneur, les parcs, forêts et jardins de la province, afin de permettre à chacun de profiter de ces espaces verts. Les parcs et jardins publics sont les jardins de ceux qui n'en ont pas.

Nous développerons et ferons mieux connaître encore les SAMI (service d'analyse des milieux intérieurs, qui se rend au domicile de patientes souffrant de pathologies liées aux pollutions intérieures à la demande de leur médecin traitant), particulièrement auprès des CPAS et des maisons médicales.

Nous informerons sur les bons gestes pour améliorer la qualité de l'air (comme aérer régulièrement) et sur les aides / soutiens à la rénovation des bâtiments.

L'institution provinciale travaillera sur une charte d'achat de matériaux sains, visant à réduire l'exposition aux polluants intérieurs, et ce pour les peintures, les isolants, les produits de nettoyages, etc.

En ce qui concerne l'épandage des produits toxiques à proximité des habitations, Ecolo prône notamment :

- la mise en place de zones tampon sans pesticides à proximité des habitations et lieux communautaires, et des captages d'eau potables
- le suivi de l'état de santé des citoyens de la province, notamment à proximité des sites à haut risque de pollution (broyeurs à métaux, exploitations industrielles, etc.),
- la réalisation d'études complémentaires intégrant l'influence des vents dominants, des écrans superficiels et des distances de dispersion des produits phytopharmaceutiques, pour identifier les lieux les plus impactés.

3. Des projets et des réseaux

Nous développerons des projets de promotion de la santé répondant à leur population et à ses besoins (en soutien aux équipes Promotion de la santé à l'école - PSE, au corps enseignant, à la direction et aux élèves) dans les établissements scolaires provinciaux développent et nous soutiendrons les établissements scolaires communaux dans la mise au point de leur projet promotion de la santé.

Nous participerons à l'amélioration des politiques relatives à la vie relationnelle, affective et sexuelles (animations scolaires, services spécialisés, prévention Sida ...).

Nous soutiendrons les CLPS (Centre local de promotion de la santé) et les observatoires provinciaux de la santé.

Nous mettrons en réseau les Villes / communes en Santé de l'OMS et nous travaillerons avec les Service Local de Promotion de la Santé du territoire provincial et développeront des actions concrètes au côté de groupes d'habitant·e·s. Nous contacterons des communes travaillant déjà en ce sens afin de relancer un réseau de "Communes en Santé" en Wallonie et à Bruxelles.

Garantir le droit d'accoucher dans les meilleures conditions, notamment en luttant contre les violences gynécologiques et obstétricales et en créant un observatoire pour une naissance respectée ; et promouvoir la santé des nourrissons et des enfants en renforçant des actions de prévention autour de la périnatalité

4. Soutenir la première ligne médicale

Nous mettrons en place une plate-forme de travail en réseau entre tous les acteurs de la santé sur le territoire provincial.

Nous soutiendrons les initiatives locales visant à maintenir et attirer des professionnels de la santé : maisons médicales, cabinets tremplin, pratiques de groupe et nous amplifierons la promotion de la médecine rurale.

Nous soutiendrons la mise en place de structures médicales pluridisciplinaires qui répondent de plus en plus à une demande des acteurs de la santé. Nous soutiendrons l'installation d'associations de soins intégrés (maisons médicales, etc).

Nous soutiendrons la prévention et les soins de 1ère ligne via les services de santé mentale ;

Pénurie de personnel soignant

La pénurie de personnel soignant est un enjeu de taille dans notre province rurale. C'est un problème lié à la fois à la proximité du Luxembourg, aux conditions de travail, à la limitation du nombre d'étudiants en médecine et au libre choix du lieu d'établissement des diplômés.

Mener toutes les initiatives destinées à faciliter l'établissement des médecins dans la province de Luxembourg (maisons médicales, aides au logement, aux stages, aux gardes...), amplifier la dynamique Filux (Fonds d'impulsion dans le cadre de pratiques de groupe de médecine générale dans la province).

Favoriser toute initiative facilitant l'accès aux études de médecine pour les jeunes de la province.

Soins de santé de première ligne

Nous soutiendrons les initiatives visant à renforcer les soins de première ligne, renforcer les soins à domicile, en associant tous les acteurs en vue de limiter les hospitalisations.

Nous développerons les services et programmes de promotion de la santé et plus particulièrement de lutte contre les assuétudes (en particulier alcools et drogues chez les jeunes) au travers d'équipes multidisciplinaires et à destination des acteurs de l'enseignement.

Préparer le défi du vieillissement

Notre province est confrontée au défi du vieillissement. Ce défi doit être préparé en particulier en ce qui concerne les soins à la personne et l'encadrement médical. Ecolo plaide pour un maintien à domicile tant que c'est possible, cela passe par un soutien aux logements aménagés type logements kangourous etc...

5. Soutenir les personnes porteuses de handicap

Nous soutiendrons, coordonnerons, participerons ou serons à l'initiative de politiques en faveur de la personne handicapée pour que l'offre sur le territoire soit complète.

Nous continuerons à engager des personnes porteuses de handicap dans l'administration et jouer un rôle de coordination et de soutien au niveau des communes afin d'atteindre les seuils fixés par la Région wallonne.

Avec des groupes de personnes concernées ou des associations dans le domaine, nous réfléchirons à des aménagements raisonnables qui permettent de mieux accueillir les personnes ayant un handicap mental, physique ou sensoriel.

Des aménagements seront prévus en lien avec l'accessibilité des lieux publics afin que les bâtiments provinciaux respectent bien les normes en vigueur.

Nous développerons les "circuits d'accessibilité universelle" pour favoriser la mobilité douce favorable à la santé physique et mentale (poussettes, personnes âgées ou ayant des difficultés dans la marche, PMR) afin qu'elles puissent préserver leur autonomie et leur capacité de subvenir à leurs besoins.

6. Vivalia 2025

Il ne peut être question de soins à deux vitesses, selon que l'on habite une région densément peuplée ou une zone rurale, selon que l'on est riche ou pauvre... La position d'Ecolo est que la solution qui s'impose sur base de critères médicaux et financiers, passe par la complémentarité entre les deux hôpitaux en soins aigus et des polycliniques offrant une grande palette de soins pour les patients.

Nous maintenons que l'implantation choisie par Vivalia à Houdemont pour l'hôpital Centre-Sud, pose problème. Ecolo s'est toujours opposé à cette localisation en rase campagne. Cependant, à présent que cette décision est actée, il importe d'avancer et de remettre l'humain au cœur de ce projet immobilier, tant pour les malades, les travailleurs de santé, les visiteurs potentiels que pour les habitants des villages périphériques dont la vie quotidienne va être

affectée. Il faudra également penser les conséquences de ce choix en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et de développement durable. Réduire les hectares utilisés, prévoir des navettes bus, construire durablement.

Sans attendre le nouvel hôpital, il convient d'organiser l'intercommunale, dès aujourd'hui, de manière beaucoup plus intégrée, fusionner les trois conseils médicaux, et arrêter les investissements qui n'ont plus d'avenir !

Autre point d'attention pour les patients : les délais d'octroi de rendez-vous pour consulter un spécialiste, qui sont très élevés dans la province et font fuir la patientèle ou pire, amènent à des prises en charge trop tardives de maladies graves. Nous voulons un audit complet afin d'objectiver ces délais et connaître les raisons pour chaque situation. Il en va de la santé des habitant.e.s de notre province.

Sur le plan financier, les économies ne peuvent toucher la qualité des soins et le statut du personnel. Les efforts doivent se concentrer sur la logistique.

Il est urgent que s'approfondisse une véritable dynamique « Vivalia », commune à tous les établissements et structures. La fusion des trois conseils médicaux est un préalable qui aurait dû être réalisé il y a des années.

Au niveau de la proximité, il est essentiel pour les patients de trouver près de chez eux des consultations de spécialistes hospitaliers, les consultations pré- et post- hospitalisation, des soins requis pour les pathologies chroniques. Une clarification sur les soins de proximité doit aussi permettre d'apaiser les craintes légitimes des patients d'Arlon, de Libramont ou de Bastogne entre autres.

Parallèlement, Ecolo soutient le développement des postes médicaux de garde des médecins généralistes (1733) et leur revendication du maintien d'une grande proximité avec les structures hospitalières.

Au niveau des urgences, l'objectif est de réduire le temps nécessaire aux interventions, l'intervalle médical libre à l'objectif wallon (15 minutes maximum) sur l'ensemble du territoire de la province. A ce titre, ECOLO demande un audit des délais de départ en mission. De grosses disparités existent entre SMUR et PIT et doivent être analysés.

Pour cela, il faut mettre en œuvre et rendre complémentaires tous les vecteurs possibles, y compris l'hélicoptère mais aussi en se concentrant sur les dispositifs qui donnent les meilleurs résultats, à savoir une complémentarité entre des SMUR et des PIT.

La coopération transfrontalière existe déjà dans certaines pratiques (interventions urgentistes dans le Sud, prise en charge des patients en hôpital). Elle n'est pas toujours aisée, du fait des réglementations propres à chacune des sécurités sociales. Il est dès lors utile d'avancer pas à pas dans le cadre de conventions transfrontalières.

5/ Tourisme

Nous voulons doter la province d'une politique touristique durable, qui « tienne pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil. »

Nous soutiendrons les actions en faveur d'un tourisme éco-responsable et durable de la Wallonie et des communes, en particulier les projets pluri-communaux.

La province dispose de très beaux outils pour agir en faveur du Tourisme durable :

- Une fédération provinciale, chargée par Code wallon du Tourisme de deux grandes missions : la coordination des Maisons du Tourisme et autres organismes touristiques, et le développement et la promotion du tourisme provincial. Elle est dotée d'une équipe de près de 40 personnes ;
- Une Cellule « Ingénierie touristique » au sein d'IDELUX, qui aide et conçoit des projets, en coordination avec le CITW (Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie) ;
- Des règlements provinciaux, aptes à éventuellement stimuler les objectifs touristiques ;
- Un parc national, ainsi que plusieurs parc naturels ancrés dans leur territoire, ...

1. Pour la gestion durables des sites touristiques provinciaux existant ou à venir.

Pour faire face aux défis environnementaux, le secteur du tourisme doit poursuivre ses efforts en matière de gestion des infrastructures et sites touristiques, sur les plans environnemental (consommation énergétique, impacts environnementaux) et social (accessibilité, prise en compte des communautés locales).

- Nous établirons un cadastre de la « durabilité des propriétés provinciales en lien avec le tourisme » et tenterons de labelliser un maximum d'endroits avec le label touristique Clef Verte (seul label international en cours de développement en Wallonie, essentiellement destiné à l'offre d'hébergement : hôtellerie, campings, gîtes ruraux, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse, lieux d'événement, attractions touristiques) ;
- Nous inclurons des critères sociaux et environnementaux ambitieux pour l'ensemble des marchés publics en lien avec les infrastructures touristiques provinciales (travaux, fournitures, services, etc.);
- Nous soutiendrons les modes de déplacements actifs et décarbonés pour les touristes, pour les voyages scolaires et pour le personnel.

2. Pour une meilleure protection des ressources naturelles, cœur de l'offre touristique

L'offre touristique autour et sur les cours d'eau et les plans d'eau contribue aujourd'hui de manière non négligeable à l'image et à l'économie de certains territoires. La pression y est parfois telle que les cours d'eau ou leurs berges ne sont plus assez protégés de pollutions diverses, en particulier à l'étiage.

- Nous poursuivrons le développement des sites de baignade en environnement naturel et l'amélioration de la qualité des eaux, afin de renforcer leur attractivité touristique et d'offrir à toutes et tous un accès à la nature dans le respect de l'environnement;
- Nous mettrons sur pied un groupe de réflexion rassemblant les utilisateurs de la rivière, des scientifiques, les Contrats de Rivière et les autorités pour une gestion efficace des flux de visiteurs tout en renforçant leur valeur éducative dans le but notamment de sensibiliser les visiteurs à la préservation de la biodiversité;
- Vu les compétences actuelles des institutions provinciales, nous organiserons de manière originale et créative un parrainage de l'entretien des berges de rivière, en collaboration avec les Contrats de Rivière et les communes;

Les forêts sont également au cœur de l'offre touristique et économique de notre province, et elles sont cruciales pour la préservation de la biodiversité. En plus de produire du bois, ressource durable, elles fonctionnent comme un véritable poumon. Nous veillerons donc à la protection de sa faune, de sa flore et de ses sols.

3. Pour le soutien au tourisme durable dans les Parcs naturels et national

Les Parcs naturels et le Parc national offrent un cadre idéal pour initier le développement d'un tourisme structuré et respectueux du milieu naturel de leur territoire.

- Nous soutiendrons l'adhésion à la « Charte Européenne du tourisme durable dans les espaces naturels », présente partout en Europe;
- Nous soutiendrons concrètement le projet wallon en cours "Natur'Accessible" visant à rendre la nature accessible aux personnes à besoins spécifiques par des aménagements adaptés de sentiers en pleine nature.

4. Pour contribuer à l'accès au tourisme pour tous

Trop de Wallons et de Wallones n'ont pas les moyens de s'offrir des vacances. L'institution provinciale doit contribuer à permettre l'accès au tourisme à tous ses habitants.e.s.

- Nous créerons une « Bourse » d'accès aux loisirs et séjours variés sur le territoire provincial. Alimentée par les opérateurs touristiques publics, ainsi que privés, sur base volontaire, ces offres gratuites ou à prix réduit (événements, parcs d'attraction, musées, nuitées) seraient proposées aux publics en situation de précarité.

5. Pour la participation des citoyens aux projets touristiques

La population souhaite être rassurée sur l'utilisation de son territoire et maîtriser son cadre de vie. Notre objectif est de construire un tourisme intégré et voulu.

- Nous instaurerons un Comité de dialogue avec les communautés locales pour tout projet d'envergure, y compris pour les projets privés et impactant tant le cadre de vie que les infrastructures locales et régionales (usage des routes, transports en commun, égouttage, ...) et ce pour les projets concernant une seule commune mais aussi et surtout ceux impactant plusieurs communes.

6. Pour un parc d'hébergement attractif, diversifié et de qualité

- Le développement du tourisme en Belgique est une opportunité pour nos entreprises et nos territoires. Nous valoriserons l'offre touristique au sein du territoire provincial, par des campagnes de promotion des sites touristiques et de l'artisanat local.
- Nous accompagnerons les opérateurs touristiques concernés pour les conscientiser à l'enjeu de l'obtention de l'autorisation officielle délivrée par le Commissariat général au Tourisme (CGT)
- Nous les encouragerons à s'inscrire dans une démarche "qualité et durabilité" pour l'accueil du touriste et l'état du bâti d'hébergement.

7. Devenir « LA » destination rando et cyclo de Wallonie

La randonnée itinérante et les sentiers balisés constituent produit touristique wallon majeur grâce notamment au réseau "Sentiers de Grandes Randonnées" (SGR) et au "Réseau Points-noeuds cycliste."

- Nous veillerons, en concertation avec les pouvoirs régionaux, à assurer le développement d'un réseau de transport en commun adapté aux déplacements des visiteurs et travailleurs au sein des zones touristiques (bus qui relie les gares aux zones d'intérêt, telle que la ligne évasion Orval Bouillon, par exemple);
- Nous promouvoir la randonnée itinérante, nous mettrons les parcours en valeur et nous développerons, en plus de l'hébergement traditionnel et du slow tourisme qui fait la part belle aux rencontres, à l'identité locale et à la lenteur (ex : welcome to my garden), des zones de bivouac surveillées le long des parcours, en coordination avec le DNF;
- Nous sensibiliserons les promeneurs et bivouaqueurs à la préservation de l'environnement, aux risques de sécheresses, au respect de la quiétude des autres usagers et à la lutte contre les dépôts sauvages
- Nous promouvoir le marquage des randonnées par points ;
- Nous soutiendrons, dans chaque lieu d'information touristique officiel (SI, MT...), la possibilité au touriste d'accéder librement au cadastre numérique des promenades et randonnées.
- Nous rendrons ces lieux plus efficaces en mutualisant leurs moyens et en favorisant leurs synergies.
- Nous mettrons en valeur des chemins et sentiers accessibles au public, et serons attentifs à leurs entretien et accès, en collaboration avec les associations qui y travaillent.
- Nous insisterons auprès des sociétés de transport publique (SNCB) pour le développement voire la réouverture de points d'arrêt (Biron, Mirwart, Saint-Médard, Epioux, etc.) permettant le déplacement en transport en commun plutôt qu'en voiture individuelle y compris accompagné de son vélo (points noeuds)

8. Devenir « LA » destination pour l'observation des astres, contre la pollution lumineuse

Le ciel étoilé de notre province, seule région de Belgique préservée de la pollution lumineuse des grandes villes, est un patrimoine naturel unique et doit être un enjeu de préservation avant que l'urbanisation sans balise ne le mette en péril. Il permet non seulement, face à l'infini, de mieux connaître notre ciel et se rendre compte de la fragilité de notre planète, de faire des économies sur notre consommation énergétique mais constitue surtout une condition indispensable pour la biodiversité, une partie importante de la faune (oiseaux, insectes, animaux nocturnes...) ayant besoin de cette obscurité préservée.

Nous nous engagerons à combattre et limiter la pollution lumineuse en mettant en place des mesures simples :

- Zones sans éclairages certains jours à partir de 22h là où la sécurité des piétons, notamment des femmes, le permet, et sensibiliser les villes à mettre en place des éclairages doux avec détecteur de mouvement (comme à Lyon) ;
- Sensibiliser les villages à se distinguer à ce niveau et devenir des « villages étoilés » (avec panneau à l'entrée, comme de plus en plus de villages dans les Alpes françaises)
- Imposer aux communes de la province (et sensibiliser ORES) à un cahier de charge pour l'éclairage public (puissance et intensité limitée / lumière chaude >> LED blanc voire bleu / orientation uniquement vers le sol, pas vers de front ou pire vers le haut / etc.)
- Limiter l'installation de nouveaux éclairages ;
- (Interdire ou) Sensibiliser les villes à interdire les éclairages de devantures commerciales et panneaux publicitaires passé une certaine heure
- Sensibiliser les acteurs à diminuer ou éteindre les éclairages de bâtiments ou monument
- Sensibiliser le public à l'obscurité, à l'éclairage domestique raisonné et soutenir les acteurs et initiatives existantes à ce niveau (Observatoire Centre Ardenne, Euro Space Center, etc.)
- Créer, en coopération avec les asbl environnementales, maisons du tourisme et parcs naturels, des zones noires protégées
- Mesurer la pollution lumineuse au sein de la province, et faire un cadastre des points lumineux afin d'éventuellement supprimer certains éclairages superflus, en éteindre un sur deux sur des axes importants, adapter les éclairages ayant un spectre trop large (en apposant des caches, boîtiers ou couche de peinture occultante pour diriger la lumière et éviter les orientations latérales et vers le ciel), voire installer des nouveaux dans des endroits stratégiques

6/ Développement économique et territorial

Développement économique et transition

Nous aurons à cœur de soutenir les commerçants locaux, les commerces de proximité, les artisans, et les producteurs locaux. Nous porterons une attention particulière à la revitalisation des centre-villes et des cœurs de village.

Nous voulons une économie prospère qui fonctionne de manière juste dans le cadre des limites de la planète et du respect de ses habitants et de leurs besoins.

- Nous mettrons fin aux financements publics d'activités néfastes pour l'environnement;
- Nous orienterons l'ensemble des soutiens publics (financement, hébergement...), vers l'accompagnement des entreprises contribuant aux objectifs sociaux, climatiques et environnementaux ambitieux de la transition écologique;
- L'ensemble des instruments économiques, notamment provinciaux, intercommunaux et supra-communaux, y compris les outils d'investissement publics -qui devront répondre à une grille d'investissement reprenant des objectifs sociaux et environnementaux- seront concernés par cette réorientation;
- D'ici 2030, plus aucun soutien ne sera accordé à une entreprise qui ne peut témoigner d'actions concrètes et ambitieuses en matière environnementale et sociale;
- Nous préserverons l'habitabilité de la planète et de nos territoires en concrétisant les mesures des plans Énergie-Climat et celles des futurs plans de restauration de la nature.

Stratégie territoriale

Via ses participations importantes dans les intercommunales de développement économique, l'institution provinciale peut soutenir une stratégie socio-économique territoriale et amplifier les politiques régionales.

- Nous soutiendrons la réalisation de diagnostics territoriaux des communautés de territoire ;
- Nous soutiendrons les « Conseils de développement territorial » de chacune des communautés de territoire, intégrant les forces vives économiques, sociales et associatives, dans l'établissement de « plans stratégiques du développement territorial », sur base de diagnostics.
- Nous soutiendrons des agences d'urbanisme et de développement territorial (AUDT) au sein de chacune des communautés de territoire, ayant pour vocation, notamment en s'appuyant sur les outils de la Région, d'éclairer la décision politique, de coordonner l'action des outils économiques en développant la connaissance du territoire, de lancer l'animation et l'accompagnement autour de l'écologie industrielle.

La commande publique représente un levier fondamental de la transition de notre économie, à la condition d'optimiser l'impact environnemental, social et économique de chaque euro d'argent public dépensé.

- Nous inclurons dans l'ensemble des marchés publics, chaque fois que c'est possible, des critères sociaux, environnementaux et éthiques ainsi que des critères d'émissions CO 2 et de Due Diligence;
- Nous relativiserons la pondération affectée au critère « prix » au regard de ces autres paramètres.

Une économie locale, sociale et circulaire

Nous voulons soutenir les initiatives sociales et économiques qui concrétisent la transition en faisant de nouveaux modes de production et de consommation et qui montrent de nouvelles façons de fournir des biens et services essentiels.

- Nous promovons l'économie de la fonctionnalité (locations/prêts/services), l'économie du partage (nouveaux modèles coopératifs et collaboratifs), l'économie circulaire (recyclage, écoconception, économie des ressources), l'économie sociale (services aux personnes, circuits courts, modèles coopératifs), le savoir-faire local et artisanal, les repair cafés ou encore la gouvernance horizontale en favorisant les synergies entre les initiatives existantes ;
- Nous soutiendrons la création, le fonctionnement et la mise en réseau des coopératives et des fablabs dans les villes et communes ;
- Nous soutiendrons la relocalisation de la production, de la transformation et de la distribution alimentaires en s'appuyant sur le développement de filières agro-alimentaires locales et de ceintures alimentaires ainsi que sur le tissu associatif actif sur la question;
- Nous soutiendrons et promovons la création, le fonctionnement et la mise en réseau d'(au moins) un repair café et une donnerie/ressourcerie par commune, en collaboration étroite avec l'associatif de terrain et les initiatives privées déjà existantes.
- Nous développerons les filières de formation absentes avec les écoles et haute-écoles
- Nous défendrons le maintien des liaisons ferrées existantes pour le fret
- Nous mettrons les cellules commerciales vides ou autres lieux à disposition de commerces éphémères ou, à défaut, d'artistes ou d'opérateurs socio-culturels
- Nous promovons la création d'événements et animations dans les quartiers commerçants (les associations de commerçants), ainsi que toutes les initiatives visant à canaliser les achats vers le commerce local (monnaie locale, bons d'achats en tous genres...)
- Nous soutiendrons la distribution de produits locaux (notamment agricoles et horticoles) dans les commerces « classiques »

Les associations sont des actrices importantes en Belgique, compte tenu de leur nombre, de leur vitalité et de leur poids dans la société et dans l'économie belge, mais aussi et surtout de leur rôle. Une part importante des associations actives dans notre pays contribue au bien commun et à l'intérêt général.

- Nous soutiendrons plus vigoureusement le tissu associatif pour lui permettre de se déployer au bénéfice de la démocratie et de la société.

Développement de zones d'activité

Développement de zones d'activités - L'usage parcimonieux du sol

Les terres agricoles, boisées ou d'intérêt paysager ne doivent être affectées à un usage économique (secondaire ou tertiaire) qu'avec la plus grande parcimonie. La qualité des sols, leur usage actuel, leur perméabilité et utilité devront être pris en compte avant tout projet de bétonisation de terres. Ceci implique notamment d'assurer le plus grand nombre possible d'emplois à l'hectare, de ne pas constituer des réserves au-delà de ce qui est réellement nécessaire.

Une remise à plat des Zones d'Activité Économiques dans la Province est nécessaire, elles sont souvent excentrées et concurrentes entre elles. Un audit de ces zones, de la concurrence qu'elles génèrent parfois entre elles et de leur degré de durabilité est nécessaire. L'intercommunale IDELUX doit rester raisonnable dans sa constitution de réserves de terrains et mieux intégrer les aspects de mobilité douce et du développement durable.

Développement de zones d'activités – Mieux penser la localisation

La pluri-communalité permet de limiter le nombre de zones d'activité et de les localiser plus judicieusement (notamment pour protéger d'autres activités économiques comme le tourisme ou l'agriculture, ou pour préserver la qualité et la perméabilité des sols), tout en mutualisant les coûts et en répartissant les bénéfices entre plusieurs communes.

La proximité avec des moyens de transports doit être à la base de la réflexion lorsqu'on développe de nouvelles zones d'activité. En tenant compte du fait que nos arrêts de trains ne sont jamais éloignés des lieux de vie et que malheureusement le bus, n'offre pas suffisamment de services adaptés aux horaires de l'entreprise. En fait, pour que la desserte des zones économiques fonctionne, il faut une action volontariste des entreprises et des travailleurs.

Concernant la proximité des centres, il faut distinguer deux types d'activités : celles qui sont gênantes (bruit, charroi, odeur...) pour les habitants ou qui nécessitent de grands espaces et toutes les autres (30 à 40 % des entreprises en zones économiques). Ces dernières qui sont tout à fait compatibles avec un voisinage résidentiel et doivent chaque fois que possible être implantées dans les centres ou à très grande proximité.

Dans ce cadre, Ecolo propose d'établir un registre statistique actualisé en permanence et en données ouvertes couvrant les 44 communes avec toutes les données utiles à la prise de décision politique et entrepreneuriale (commerce, industrie, zones d'activités, habitats, données socio-économiques...) ; Promouvoir dialogue, concertation, synergies...

Ecolo souhaite :

- Promouvoir le dialogue plutôt que la confrontation entre riverains, commune, entreprise, (intercommunale) pour favoriser les meilleures solutions dans le cadre de l'implantation et de l'exploitation des entreprises.
- Soutenir les initiatives qui resserrent les liens entre l'intercommunale, les communes et les autres acteurs (dont les ADL) du développement économique.
- Soutenir les initiatives qui permettent d'organiser la vie en commun et la solidarité sur les zones d'activité. En particuliers les « clubs d'entreprises » qui peuvent être à l'origine par exemple d'initiatives de collaborations réciproques, en matière de traitement des déchets ou encore de mobilité.

Mobilité

L'enjeu de la mobilité, et l'accès aux transports en commun, est intrinsèquement lié à celui du développement économique, que ce soit pour assurer la mobilité des travailleurs, ou celle des consommateurs.

Nous soutiendrons la mobilité partagée et active, l'aménagement pour les cycles et les piétons, la sensibilisation aux modes de transport doux.

Nous défendrons une stratégie globale de mobilité à travers le territoire provincial. De plus, nous renforcerons les collaborations avec les autres niveaux de pouvoir afin de renforcer l'offre de transport, également vers les centres urbains voisins tels que Luxembourg ou Bruxelles.

7/ Biodiversité

Biodiversité

La nature est une alliée. Son développement et sa préservation sont essentiels pour nous prémunir et contribuer à notre bien-être. De plus, suite à l'adoption de la Loi de restauration de la nature au niveau européen, nous nous engagerons à respecter les accords.

Nous mettrons en place une gestion durable de l'important patrimoine immobilier public de l'institution provinciale et de ses abords. Nous l'orienterons pour permettre le retour de la biodiversité dans une optique de gestion différenciée des espaces verts, en privilégiant la verdurisation avec des espèces vivaces et locales et en limitant la tonte.

Nous penserons cette gestion des espaces verts autour du patrimoine provincial en liant environnement et social. Des expériences existent déjà de formations par le travail ou de travail adapté (notamment dans des institutions para-provinciales) qui bénéficient de ces abords de bâtiments provinciaux pour exercer leurs activités et ainsi ramener (ou garder) à l'emploi des personnes qui, autrement, pourraient s'en trouver éloignées.

Nous œuvrerons pour la préservation du patrimoine existant, et pour le soutien aux initiatives de restauration et conservation de la nature et des réserves existantes et à venir dans la province, en concertation avec les acteurs concernés.

Nous mettrons davantage l'accent sur les techniques de préservation et de restauration de la nature dans l'enseignement technique provincial. Orienter les métiers techniques vers plus de durabilité est essentiel pour forger les générations futures à préserver l'environnement dans lequel elles évoluent.

Nous engagerons pleinement l'institution provinciale, en tant que pouvoir supra-communal agissant pour une collectivité de commune et en soutien de la région, dans l'accompagnement des communes à réaliser les objectifs de leurs plans biodiversité, de leurs plans de développement de la nature, etc. Nous donnerons des impulsions et rassemblerons les communes de notre territoire pour des projets communs en la matière. Cela paraît un strict minimum à réaliser, d'autant plus que les institutions provinciales sont considérées par la Convention des Maires comme des instances de coordination.

Nous formerons les fonctionnaires constatateurs/sanctionneurs provinciaux aux infractions environnementales pour les déceler et les sanctionner de manière plus légitime et systématique. Nous nous assurerons qu'ils disposeront de moyens suffisants pour mener à bien ces missions.

Nous intégrerons de manière plus approfondie les expertises de certaines institutions para-provinciales (par exemple le laboratoire CARAH dans le Hainaut par exemple qui apporte du soutien aux agriculteurs qui se sont lancés dans une reconversion vers une agriculture plus durable) dans les politiques générales qu'elles soutiennent.

Nous sensibiliserons et informerons le personnel provincial aux bons usages pour préserver la biodiversité autour des sites et lieux de travail.

Nous travaillerons à désimperméabiliser les surfaces bétonnées là où c'est réalisable, comme des dalles perméables dans les parkings extérieurs, les cours d'écoles et plaines sportives.

Dans les cahiers de charge pour l'achat de matériel, nous veillerons à prendre en compte les critères de pollution sonore et de l'air. Par exemple, acheter des souffleuses de feuilles à bruit contenu ou s'en passer.

Nous participerons au développement de la santé environnementale en mettant en place un plan d'actions visant à réduire l'exposition des populations les plus à risque (enfants et personnes âgées) aux effets des polluants intérieurs

Cela passera par l'achat de produits respectueux de l'environnement et de la santé, par exemple pour les produits de nettoyage et les peintures pour les bâtiments provinciaux ou para-provinciaux.

Nous travaillerons sur le "zéro-déchet" à travers des actions de sensibilisation à destination de nos employé·e·s. Nous soutiendrons la mise en place d'une Eco-Team au sein de l'Administration pour que les employé·e·s proposent des pratiques zéro-déchet et durables dans le cadre de leur travail.

Gestion de l'eau

Nos territoires sont fragiles et nous devons les préserver. Face à la multiplication des phénomènes de catastrophes naturelles liés aux bouleversements climatiques déjà à l'œuvre, nous devons prendre des précautions. Vu leurs compétences actuelles, les institutions provinciales peuvent être acteurs en la matière.

Nous mettrons en œuvre des solutions pour protéger la population des débordements des cours d'eau, même lors de crues importantes, qui relèvent de la responsabilité des institutions provinciales, c'est-à-dire les cours d'eau de 2e catégorie. Notre priorité sera donc d'orienter tous les moyens nécessaires à sécuriser ce réseau de manière proactive. En la matière, nous agissons en concertation et en soutien avec les autres niveaux de pouvoir (région et communes) pour créer un réseau de vigilance (contrôle) et d'alerte efficient: si le risque zéro n'existe pas, limiter l'impact des catastrophes est possible en agissant en prévention.

Nous gérons les voies d'eau en intégrant la préservation et le renforcement de la faune et la flore pour retrouver des milieux naturels limitant d'eux-mêmes les risques de catastrophes.

Nous développerons des campagnes de communication contre le gaspillage d'eau potable et adopterons des plans d'urgence en cas de pénurie d'eau. Les infrastructures permettant la réutilisation de l'eau seront développées.

Nous installerons des fontaines à eau gratuites dans les lieux provinciaux accessibles au public.

Nous soutiendrons la reméandration des cours d'eau et le maintien des zones naturelles tampons, telles que les prairies inondables, afin d'absorber les crues.

Gestion des forêts

Sur l'ensemble des territoires forestiers appartenant à ou gérés par l'institution provinciale, nous mettrons en place :

- l'interdiction du nourrissage
- la promotion des pratiques plus durables de chasse (ex : chasse à l'affût)
- le suivi de l'équilibre gibier-forêt afin de garantir le label PEFC
- une gestion durable des forêts provinciales, avec pour objectif d'en faire des forêts résilientes
- une protection du rôle de stockage du CO₂ des forêts, qui sont notre assurance vie

Gestions des terres agricoles

Nous réduirons tant que faire se peut l'utilisation de produits phytosanitaires sur les parcelles agricoles et espaces verts gérés par la Province. Nous estimons que le rôle des pouvoirs publics est de montrer l'exemple en la matière.

8/ Énergie

Pour ne plus dépendre de l'énergie massivement importée, chère et sale, il est essentiel de réduire drastiquement notre consommation et produire de l'énergie propre et locale. Les institutions provinciales ont un patrimoine immobilier important, dont de vieux bâtiments de prestige qui ne sont plus adaptés à cet enjeu. Les pouvoirs publics en premier se doivent d'être exemplaires en matière d'économie d'énergie et de réduction de leur demande, et aussi utiliser et mettre à disposition leur patrimoine pour y installer des énergies renouvelables.

Nous soutiendrons le déploiement de communautés d'énergies renouvelables sur le territoire de la province. (développer)

Nous réaliserons un cadastre complet de notre patrimoine et une évaluation exhaustive des travaux à réaliser pour les rendre performants énergétiquement et tendre à leur décarbonation (chauffage, électricité, etc.).

Nous adopterons une vision de rénovation à long terme. Des choix drastiques devront être posés pour investir dans les travaux nécessaires à cette mise en conformité des bâtiments publics provinciaux avec les standards actuels de limitation des consommations énergétiques perdues.

Nous privilégierons des procédés d'architecture bioclimatique pour toutes les infrastructures provinciales, aussi pour s'adapter aux dérèglements climatiques.

Nous installerons des capacités de production renouvelables sur les bâtiments provinciaux.

Nous sensibiliserons et informerons notre personnel, sur nos différents sites aux bons usages pour éviter les dépenses énergétiques indues.

Nous affecterons le personnel pour organiser, en suppléance ou en mutualisation pour plusieurs communes, des services de tuteurs énergies au sein de permanences communales facilement accessible à la population.

Nous intégrerons des clauses environnementales strictes dans les marchés publics, intégrant notamment l'utilisation de matériaux végétaux et les meilleures pratiques de l'éco-construction.

Nous avancerons dans la décarbonisation de la flotte des véhicules en travaillant à la réduction du nombre de véhicules (en favorisant les alternatives comme le vélo ou les transports publics ou en encourageant les agents à mutualiser davantage les véhicules pour les déplacements dans le cadre de leur travail) et en électrifiant la flotte restante.

Nous mettrons à disposition le patrimoine immobilier et foncier provincial à disposition des communautés d'énergie.

L'énergie éolienne

ECOLO ne veut pas d'un développement anarchique de la production éolienne et le dialogue entre les développeurs éoliens et les riverains est primordial. Il faut cependant prendre conscience du potentiel sous-exploité de l'éolien dans notre province par rapport au reste de la Wallonie.

Nous soutiendrons dans ce cas particulièrement (ou prioritairement si vous préférez) l'éolien citoyen et/ou coopératif.

Le photovoltaïque

Là aussi, un potentiel important existe sur le territoire provincial. Malgré une évolution positive ces dernières années, il reste de nombreuses toitures potentielles.

Bois-énergie et agrocombustibles

La Province, riche de ses forêts et son tissu agricole, est particulièrement bien placée pour développer des filières durables en bois-énergie (bûches, pellets, sciure, copeaux...) et en agrocombustibles (Miscanthus, ...)

Bio-méthanisation

Chaque fois que c'est possible, la bio-méthanisation (transformation de la matière organique, comme des déchets agricoles) doit être intégrée dans une installation de cogénération (production de chaleur) au profit des structures locales (entreprises, réseau de chauffage collectif, piscines,...). La bio-méthanisation est intéressante écologiquement lorsqu'elle permet de valoriser des déchets agricoles. Il faut éviter en revanche de produire de la matière organique en ayant la bio-méthanisation comme objectif principal au détriment des cultures agricoles.

Hydro-électricité

Le potentiel de production hydro-électrique est limité dans la Province mais cette option n'est pas à négliger dans la mesure où elle permet le développement de petits projets conjoints entre les coopératives et les pouvoirs publics et que les projets peuvent avoir un caractère touristique intéressant.

Il est cependant important de noter que le développement de l'hydro-électricité doit se penser en harmonie avec l'ensemble des utilisateurs de la rivière (pêcheurs, poissons, moulins, ...) ainsi qu'en fonction des variations climatiques (sécheresses, inondations).

9/ Agriculture et alimentation durables

Effondrement de la biodiversité, pesticides, rémunération insuffisante pour les agriculteurs,... Agriculteurs et consommateurs sont depuis des années plongés dans le désarroi. Les agriculteurs en particulier subissent les conditions extrêmes d'un marché globalisé et ne peuvent plus retirer un salaire décent de leur travail. La diminution prévue du budget de la PAC et les accords multilatéraux déjà conclus ou en cours de négociation (ex : MERCOSUR) vont mettre davantage encore de pression sur une profession déjà sacrifiée.

Et si la solution était locale ?

Nous pouvons reconnecter le producteur local (éleveur, maraîcher, fromager, apiculteur,...) et le consommateur local. Mettre tout en œuvre pour qu'un maximum de consommateurs de la province - ménages, restaurateurs, cantines scolaires, collectivités - consomment local de manière significative.

Du côté de l'agriculteur, trouvons des solutions pour dégager un profit décent à produire des aliments de qualité: développer des coopératives de producteurs et les alliances avec la population qui consomme et peut aussi investir, reconstruire une filière courte durable, encourager l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles pour améliorer la rentabilité et diminuer l'impact des cours du marché. Enfin, pour rendre l'agriculture plus respectueuse de la biodiversité, encourager les démarches éco-responsables comme le compostage, la permaculture, l'agroforesterie.

Nous soutiendrons les hall relais, les entreprises coopératives de transformation et de distribution, les magasins de quartier ou à la ferme, les projets qui créent des ponts entre producteurs et consommateurs (GAC, GASAP, coopératives, etc.;

Enfin, nous devons aider les agriculteurs de la Province à diminuer une double dépendance : dépendance aux aides de la PAC - qui diminueront fortement dans les années à venir ! - et dépendance vis-à-vis des cours mondiaux des produits agricoles, pétroliers et des phyto-sanitaires.

Agriculture durable : des fermes rentables...

A la Province comme ailleurs (Région, Etat fédéral et communes), Ecolo défend une agriculture durable. Pour être durable, une exploitation doit être rentable tout en produisant des produits de qualité qui ont accès à un marché rémunérateur. Ses modes de production doivent aussi contribuer à la qualité de l'environnement.

Pour ce faire, tous les services concernés: Spigva (Service Provincial d'Information, de Gestion et de Vulgarisation Agricole), Centre de Michamps, CER Groupe,... doivent être mis au service de l'objectif général : re-construire une filière courte durable.

Comment ?

- Accompagner les "fermes en transition" (qui diminuent l'usage de carburant, d'intrants chimiques et d'aliments importés): étudier les meilleures solutions économiques et écologiques, les faire connaître, les généraliser
- Promouvoir ce modèle auprès des fermes plus conventionnelles, pour inciter à changer de modèle, et démontrer les bénéfices du changement.

- Accompagner les fermes dans les démarches éco-responsables: études de sol, études compost, fin des pesticides, limites des lisiers
- Encourager la revalorisation locale des déchets agricoles
- Encourager la transformation (vendre du fromage rapporte plus que vendre du lait à une grande laiterie) et soutenir les réseaux de distribution
- Soutenir la mise en commun des ateliers de transformations, afin d'aider les agriculteurs à faire face aux investissements nécessaires pour respecter les normes AFSCA.
- Soutenir le service de remplacement

Accès à la terre

Mettre en marche une banque foncière avec l'objectif d'empêcher la spéculation et de réglementer le marché. Le problème majeur des agriculteurs aujourd'hui est en effet l'incapacité des jeunes à créer ou à reprendre une exploitation vu le prix trop élevé des terres. Dans ce cadre, l'accès aux terres qui sont propriétés de la Province et des communes seraient accessibles prioritairement à ceux qui feraient le choix du « bio », des circuits courts et des modes de production plus intensifs en emplois (production maraîchère et agricole).

10/ Transition juste: la justice sociale au cœur des défis écologiques

Lors du récent état des lieux sur le mal logement réalisé sous la supervision de l'UCL et de la KUL, 1394 personnes, dont 25% d'enfants, n'ont pas de domicile en Province de Luxembourg

Le renforcement et l'élargissement des services publics existants et le développement de nouveaux services publics en s'appuyant sur la conception dite de «services publics universels» visant à garantir la sécurité matérielle (alimentation, énergie, eau, logement, santé, justice), à soutenir le développement de compétences (éducation, transport, technologies de l'information et de la communication, justice) et la participation sociale (éducation, transport, technologies de l'information et de la communication, justice). Cette refondation du contrat social en un nouveau pacte social-écologique demande un large débat démocratique, qu'Ecolo souhaite avoir en lien étroit avec les corps intermédiaires, de nos quartiers à l'Europe en passant bien sûr par la Province. En fédérant les communes souvent exsangue sous la coordination, la coupole provinciale, la province a ainsi un rôle fondamental à jouer !

Les pouvoirs publics et plus particulièrement la Province via sa participation active dans les intercommunales économiques (IDELUX) doivent venir en support des secteurs pour établir ce diagnostic. Il faut pouvoir évaluer les évolutions des secteurs en termes d'activité, de transformations de l'emploi et de compétences attendues. Il s'agit en autres de cartographier les emplois en lien avec leur impact environnemental

Soutenir une politique ambitieuse de santé mentale, en commençant par assurer la gratuité de tous les soins psychologiques de première ligne pour les moins de 25 ans dans les services psycho-sociaux provinciaux. La santé mentale est le fondement du bien-être d'une personne. Nous voulons investir dans une politique ambitieuse de santé mentale soutenant et renforçant la prévention et l'accès aux soins de santé mentale via les mesures suivantes :

- Développer l'offre de soins et d'accompagnement en santé mentale dans tous les bassins de vie et au plus proche des gens, dans leurs lieux de vie au travers de l'ensemble de nos politiques tant du point de vue préventif que curatif : santé, éducation, aide à la jeunesse, cohésion sociale, environnement, accès au logement, accès à l'emploi, aménagement du territoire, et en particulier accès à des espaces verts;

- Développer des approches ciblées et adaptées pour les publics jeunes
- Développer les offres de santé mentale de proximité par des services collectifs, communautaires, des lieux de lien et des pratiques en groupe, en renforçant l'accès aux psychologues de première ligne (offre suffisante et modalités de financement adaptées aux réalités du terrain) ;
- Améliorer la lisibilité de l'offre en santé mentale via un cadastre régulièrement mis à jour.

De manière structurelle, nous voulons augmenter le nombre de logements disponibles pour les sans-abris en mobilisant les politiques de logement, en concertation avec les communes. Et ce, via la multiplication des partenariats pour mettre à disposition des associations des logements et espaces temporairement inoccupés (logements publics en attente d'être rénovés, bureaux vides, etc.), via des contrats d'occupation précaire, avec possibilité de domiciliation (ce qui permet de retrouver ses droits), mais aussi par un soutien aux coopératives immobilières sociales. Des initiatives telles que les tiny house ou logements modulaires ont démontré leur impact positif. Nous voulons amplifier leur déploiement.

Enfin, l'accès aux droits doit être renforcé. Il est nécessaire d'harmoniser les pratiques en ce qui concerne les adresses de référence et les Revenus d'Intégration Sociale (RIS), et d'accompagner ces publics spécifiques dans les différentes démarches leur permettant des possibilités d'insertion.

Il est indispensable d'inscrire l'impératif de justice sociale au cœur des enjeux environnementaux. Nous ne sommes pas tous·tes sur un même pied d'égalité face aux risques environnementaux. Les inégalités environnementales se manifestent concrètement par une exposition plus forte des personnes précarisées et des territoires vulnérables aux risques environnementaux (pollution, inondations...), et un accès moindre aux ressources (eau, énergie, espaces verts).

Nous voulons renforcer les démarches d'«écologie populaire» qui visent de manière concrète, sur le terrain, au contact des publics, à améliorer leurs conditions de vie en articulant les enjeux sociaux et environnementaux (accès aux droits sociaux, accès à une alimentation de qualité, espaces verts pour les enfants, activités extra-scolaires, logements sains et assez grands, mobilité, accès aux loisirs, embellissement du quartier...) à l'échelle d'un territoire.

Nous voulons mieux soutenir et renforcer les moyens des associations, maisons de quartier et services sociaux de première ligne en lien avec les publics précaires, tant pour leurs missions de base, qui relèvent de l'effectivité des droits sociaux et de la cohésion, que pour des projets innovants permettant d'articuler social et écologie et de renforcer le travail communautaire. La mise en place de tels projets est tributaire de lieux de rencontre et d'expression qu'il s'agit dès lors de développer entre-autre via la Province.